



SBK  
ASI

**Sektion Bern**, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74  
verband@sbk-be.ch

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI  
le 18 mars 2015

au Tagungszentrum Diaconis, Berne

---

Durée: 17:00 à 20:00 heures

Présidence: Helena Zaugg, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 34 membres avec droit de vote

---

# Points à l'ordre du jour

## Bienvenue

## Constatation du pouvoir de décision

## Affaires statutaires

### 1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2014**

*Le Comité recommande l'approbation du procès-verbal.*

### 2. **Approbation du rapport annuel 2014**

*Le Comité recommande l'approbation du rapport annuel.*

### 3. **Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels 2014**

### 4. **Approbation des comptes annuels 2014**

*L'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes.*

### 5. **Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables au secrétariat**

### 6. **Approbation du budget 2015 et du plan financier 2016**

*Le Comité recommande l'approbation du budget et du plan financier.*

### 7. **Elections**

7.1. Elections pour le renouvellement du Comité

7.2. Election de nouveaux délégués

7.3. Election des délégués

7.4. Election de l'organe de contrôle

### 8. **Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

### 9. **Divers**

- Objectifs/stratégie

- Etude sur les salaires

### 10. **Membres associés**

### 11. **Discussion : ASI – préparer l'avenir**

Discussion avec les membres sur les structures de l'association, son positionnement et son orientation

## **Bienvenue**

La Présidente débute l'Assemblée générale 2015 en saluant les personnes présentes et en évoquant rapidement l'exercice écoulé.

L'objectif principal de la section de Berne de l'ASI a été une présence proactive. A cet effet, elle a intensifié les échanges avec les membres, les manifestations publiques, la présence dans les médias et les contacts avec les acteurs de la santé publique.

Les nouvelles rencontres d'information et de discussion dans les régions ont suscité un vif intérêt et une enquête sur notre offre de formation continue nous a apporté des réponses intéressantes. Une enquête sur les besoins de nos membres à la retraite a débouché sur la création d'un groupe de travail qui entend désormais proposer différents nouveaux programmes. Plusieurs membres ont répondu à notre appel et ont rédigé des lettres de lecteurs à l'occasion de la journée internationale des infirmières. Nos contacts parmi les personnes occupant une position clé dans l'administration cantonale, parmi les membres du Grand Conseil ainsi que dans différentes institutions du domaine de la santé et de la formation ont aussi joué un rôle important. Notre travail auprès des médias a également porté des fruits: la section de Berne de l'ASI a pu participer à la préparation d'un reportage sur la réinsertion professionnelle dans le cadre de l'émission „10 vor 10“.

Helena Zaugg informe en outre l'assemblée qu'elle est candidate à la présidence de l'ASI Suisse. Au cas où elle serait élue à ce poste lors de l'Assemblée des délégués du jeudi 11 juin 2015, la section de Berne de l'ASI convoquerait une assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 16 septembre 2015 afin de régler la succession à la tête de la section. En se basant sur les expériences faites jusqu'à présent, on cherche de nouveau une présidente/un président qui soit en même temps directrice/directeur du secrétariat. La procédure de sélection se déroulera durant les mois d'été. Après l'Assemblée des délégués, nous informerons nos membres des décisions prises quant à la succession à la présidence de la section.

Le groupe de membres qui a déposé une motion à l'Assemblée générale 2013 demandant une séparation des fonctions de présidente/président et de directrice/directeur reste persuadé qu'il faudrait réaliser cette forme d'organisation. Il reprendra donc contact en temps voulu avec le Comité de la section de Berne.

La présidente confirme que l'Assemblée générale a le pouvoir de prendre des décisions et explique son déroulement. Le point 11 „Motions à l'Assemblée des délégués“ est avancé et sera traité comme point 8. Le point „Membres associés“ figure désormais sous point 10 et sera traité avant la pause. Le point „Divers“ comporte une présentation des objectifs stratégiques pour les trois prochaines années et un bref résumé sur l'état de la mise en application des informations tirées de l'étude sur les salaires.

Les scrutatrices de cette assemblée générale sont:

Gabriele Butscher  
Erika Krucker  
Nicole Kuypers  
Gabriela Pieren (cheffe-scrutatrice)

Le nombre de membres avec droit de vote a été calculé lors de l'accueil des participants. 34 membres avec droit de vote sont présents. Les membres qui doivent quitter l'assemblée générale avant la fin sont priés de s'annoncer à l'une des scrutatrices avant de partir.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de voter à l'Assemblée générale.

Les votations sur les affaires statutaires ainsi que les élections s'effectueront à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.  
Les voix non exprimées comptent comme abstentions.  
Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue.  
Les personnes présentes sont d'accord avec cette façon de procéder.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2014**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2014 est approuvé à une nette majorité.  
La Présidente remercie Karin Petersen, rédactrice du procès-verbal.

## **2. Approbation du rapport annuel 2014**

Le rapport annuel 2014 a été publié dans l'édition de janvier 2015 du journal „Schrittmacherin“ (en allemand seulement). Il est approuvé par une nette majorité des votants.

## **3. Approbation du rapport des vérificateurs 2014**

Karl Würmli, GSW Treuhand, Soleure, commente brièvement la clôture de l'exercice. La situation financière de la section de Berne de l'ASI reste réjouissante, de même que les profits.

Karl Würmli recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels vérifiés à la fin janvier 2015 et remercie la comptable Gabriela Pieren pour son excellent travail.

Le rapport des vérificateurs 2014 est approuvé à l'unanimité.

## 4. Approbation des comptes annuels 2014

Andreas Minder, membre du Comité et de la commission des finances, commente les comptes annuels 2014. Ainsi qu'il a été demandé lors de l'AG 2014, les documents relatifs aux comptes qui ont été distribués aux membres comportent également les chiffres du budget afin de permettre des comparaisons.

Bilan au 31 décembre 2014:

- A la fin de décembre 2014, la section de Berne de l'ASI disposait de liquidités pour un montant d'environ CHF 870'000.-. Une grande partie de cette somme est déposée sur un e-compte d'épargne chez Postfinance.
- Comme les années précédentes, le poste Débiteurs (CHF 230'825.-) est constitué essentiellement par des paiements qui n'ont pas encore été effectués par le canton. De manière générale la conduite des débiteurs en matière de paiements est bonne et il n'y a que très rarement des pertes sur débiteurs.
- Les comptes actifs de régularisation ainsi que la position « Autres créances » indiquent des montants qui sont encore dus à l'ASI pour 2014.
- En ce qui concerne les Titres (CHF 565'937) pratiquement rien n'a changé par rapport à l'exercice précédent.
- Pour la position „Immobilisation corporelles“ (CHF 2'550), les seuls changements sont dus aux amortissements habituels; il n'y a pas eu de nouvelle acquisition.
- Le poste Crédeurs ainsi que celui des autres obligations à court terme indique les engagements financiers à court terme de l'ASI Berne au 31.12.2014.
- Les comptes passifs de régularisation constituent d'une part une obligation de fournir des prestations de la part de l'ASI pour des recettes déjà comptabilisées; d'autre part, c'est sous ce poste qu'ont été comptabilisées des dépenses pour lesquelles il n'y a pas encore de facture et donc pas encore payées.
- En raison du versement de sommes supplémentaires pour la TVA, il a fallu procéder à la dissolution de réserves (CHF 100'000).
- Le produit de l'année s'élève à CHF 15'213. Le capital propre de la section de Berne de l'ASI est donc désormais de CHF 931'438.

Compte des résultats au 31 décembre 2014:

- Par rapport à l'année dernière, le montant des cotisations de membres a baissé d'environ CHF 6'000, malgré une augmentation du nombre de membres. Cette baisse est due, outre les fluctuations normales, à la gratuité de la cotisation pour les étudiants.

- Les recettes provenant du pool d'infirmières et infirmiers engagés pour des emplois temporaires (Pflegegelder) ainsi que les taxes perçues pour le placement du personnel fixe présentent de nouveau en 2014 un résultat réjouissant (env. CHF 1,16 Mio.). Le chiffre d'affaire est donc supérieur à celui de l'année précédente et il est également nettement supérieur au chiffre d'affaire prévu dans le budget.
- Pour les recettes en provenance des cours et séminaires (CHF 552'148.-) par contre, nous avons enregistré une baisse par rapport à l'année précédente et par rapport aux montants budgétés. Les cours de réinsertion et les formations continues internes ont certes évolué de manière très positive mais la participation aux cours propres à l'ASI a été très variable. La concurrence toujours plus rude dans ce domaine se fait nettement sentir.
- Les autres produits d'exploitation comportent en grande partie les recettes en provenance du fonds de solidarité CCT Hôpital et désormais aussi du fonds de solidarité CCT Longue durée.
- Le produit total se monte à CHF 2,45 Mio., ce qui correspond environ au produit de l'année dernière.
- Les dépenses pour des prestations fournies à des tiers comportent les frais de personnel, c'est à dire les dédommagements versés aux animatrices des cours et les salaires des collaboratrices du pool (CHF 843'136.-) ainsi que les frais d'infrastructure pour les cours (CHF 58'516.-). Les dépenses pour ces prestations ont pu être réduites par rapport à l'année dernière.
- Les frais de personnel pour le secrétariat comportent les salaires, les cotisations sociales et les autres dépenses de personnel. Par rapport à l'année précédente (avec la double occupation du poste de présidente durant quelques mois) les frais de personnel ont pu, dans l'ensemble, être un peu diminués.
- Les amortissements pour un montant de CHF 2'550.- résultent des immobilisations corporelles existantes.
- Le poste Autres frais d'exploitation comporte la location des bureaux, les frais généraux de gestion, les dépenses pour la publicité, les cotisations d'association ainsi que les impôts. Ces dépenses sont, grâce à un budget plus réaliste et un contrôle prudent des coûts, plus faibles que l'année précédente.
- Les montants supplémentaires à verser pour la TVA, sujet déjà évoqué dans le bilan, influencent négativement les comptes annuels 2014. On note un résultat extraordinaire de moins CHF 173'152. Le résultat annuel ordinaire se monte à la somme réjouissante de CHF 188'365.
- En tenant compte de toutes les recettes et dépenses, il reste, comme déjà mentionné, un profit de CHF 15'213 pour l'année 2014.

#### Résumé:

Le bénéfice obtenu, essentiellement le résultat annuel tiré des affaires ordinaires, provient de nouveau du bon chiffre d'affaire du bureau de placement. L'impact des sommes supplémentaires à verser pour la TVA a donc pu être quelque peu atténué et la situation financière de la section de Berne de l'ASI reste confortable.

La Présidente remercie Andreas Minder de ses explications.

C'est à une nette majorité que l'Assemblée générale approuve les comptes 2014.

Conformément à la décision du Comité, un nouvel organe de contrôle devra être choisi par l'assemblée de cette année. La présidente prend congé de Karl Würmli en le remerciant de la bonne et longue collaboration. Karl Würmli de son côté remercie la section de la confiance qui a été manifestée à GSW Treuhand.

## **5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat**

C'est à une large majorité que les membres présents donnent décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat.

## **6. Approbation du budget 2015 et du plan financier 2016**

Andreas Minder commente le budget.

- Vu la difficulté de prévoir comment vont évoluer les secteurs de la formation et du placement, les deux secteurs commerciaux de la section de Berne de l'ASI, il est également très complexe d'établir un budget. Il a donc fallu évaluer les recettes provenant des emplois temporaires du placement ainsi que des cours et séminaires en observant soigneusement le marché et les chiffres des années précédentes.
- En tenant compte de la gratuité de la cotisation pour les étudiants et des tendances de l'année précédente, on a budgété un montant plus faible pour les cotisations des membres.
- Sous autres produits d'exploitation, on prévoit principalement les recettes en provenance du Fonds de solidarité.
- Du côté des dépenses figurent les frais du bureau de placement et de la formation, soit les frais de personnel et les frais d'infrastructure. Ces montants dépendent des recettes budgétées.
- Dans le poste Frais de personnel sont budgétés les frais du secrétariat, c'est à dire les salaires, les prestations sociales et les autres frais de personnel (frais, manifestations pour le personnel, frais de formation continue, frais de recrutement de personnel). Les pourcents de postes restent les mêmes qu'en 2014. Sous Autres frais de personnel, on a prévu des coûts supplémentaires pour une éventuelle recherche d'un successeur pour la présidente.
- Le poste Autres frais d'exploitation comporte cette année également les frais publicitaires pour la fête sur la place fédérale lors de la Journée internationale des infirmières.
- Le résultat annuel prévu au budget 2015 est de CHF 3'050.

Plan financier 2016:

C'est dans la dernière colonne du budget soumis aux membres qu'est présenté le plan financier pour l'année 2016. Ces chiffres se concrétiseront lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire sous la forme du budget 2016 qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente remercie Andreas Minder de ses explications.

L'Assemblée générale approuve à une nette majorité le budget 2015 et le plan financier 2016.

## **7. Elections**

Les personnes suivantes démissionnent:

Maria Bärenfaller, déléguée

Sarah Gehri, déléguée

Helene Weingart, déléguée

Corinne Zahnd, déléguée

Réélections:

Christoph Höfler, membre du Comité

Daniel Koertjé, membre du Comité

Anita Baumgartner, déléguée

Irene Hofer, déléguée

Nouveaux candidats:

Hansjürg Berger

Katja Graber

Lucien Portenier Calgeer

Benjamin Rapphold

Le Comité recommande comme nouvel organe de contrôle:

Von Graffenried AG Treuhand, Berne

Le Comité et les délégués sont élus pour une période de quatre ans, l'organe de contrôle pour une année.

### **7.1. Election pour le renouvellement du Comité**

Christoph Höfler et Daniel Koertjé sont réélus à une nette majorité.



## **7.2. Election de nouveaux délégués**

C'est à une nette majorité que l'Assemblée générale élit Hansjürg Berger, Katja Graber, Lucien Portenier Calgeer et Benjamin Rapphold aux postes de délégués.

## **7.3. Election des délégués**

C'est à une nette majorité que l'Assemblée générale confirme Anita Baumgartner et Irene Hofer dans leurs fonctions de déléguées.

## **7.4. Election de l'organe de contrôle**

En vue de la réattribution du mandat de l'organe de contrôle, on a procédé à l'évaluation de plusieurs fiduciaires d'après un catalogue de critères établi au préalable et demandé des offres.

Le Comité a choisi la fiduciaire Von Graffenried Treuhand AG. De son côté, cette dernière a confirmé par écrit son acceptation.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale de choisir Von Graffenried Treuhand AG comme nouvel organe de contrôle.

C'est à une nette majorité que Von Graffenried Treuhand AG est acceptée comme nouvel organe de contrôle.

## **8. Motions à l'Assemblée des délégués**

Il n'y a pas de motion.

## **9. Divers**

### **Objectifs et stratégies 2015**

Daniel Koertjé présente trois domaines d'action stratégiques ainsi que la définition des objectifs.

### **Etude sur les salaires**

Eva Spinnler reprend le thème traité lors de la dernière AG.

Malgré la croissance constante des exigences, la classification des salaires du personnel soignant n'a guère évolué depuis bien longtemps. Le Comité de la section de Berne de l'ASI n'a pas lâché le sujet l'année dernière et a étudié la possibilité de procéder à des comparaisons inter-cantoniales de salaires.

Lors de discussions avec les différentes sections et l'ASI Suisse, il est ressorti clairement que de telles comparaisons ne pourraient guère livrer des arguments permettant de lancer une révision. Les conditions cadre diffèrent trop dans les différents cantons et les classifications dans les différents établissements sont trop peu transparentes.

Par contre, une plainte pour égalité salariale pourrait avoir davantage de succès. Pour une telle plainte, il faudrait procéder à des comparaisons avec des professions typiquement masculines – un travail de longue haleine.

A ceci s'ajoute que le canton de Berne a décidé, conformément à la Loi sur les soins hospitaliers, de laisser les fournisseurs de prestations (sauf les soins psychiatriques) devenir indépendants. Les conditions de travail sont donc soumises aux règles du droit privé. Les observations actuelles montrent que les salaires sont de plus en plus souvent adaptés aux références de secteurs similaires et que pour certaines fonctions (par ex., soins intensifs, anesthésie), les classes de traitement prévues par le canton sont largement dépassées.

Dans ce contexte où la hiérarchie des salaires n'est plus règlementée par les autorités, il y a trois champs d'action :

D'après la Loi sur les soins hospitaliers, tous les hôpitaux avec un mandat de prestations cantonal – donc également les établissements privés – doivent se tenir à des conditions de travail similaires à celles de la CCT. Lorsqu'une CCT règle les conditions d'emploi, les salaires doivent être établis dans l'ordonnance sur les traitements. Lors de la prochaine révision en 2018, nous aurons la possibilité d'intervenir sur la politique sociale – en collaboration avec nos partenaires sociaux.

En outre, nous sommes en train de discuter avec deux membres du Grand Conseil bernois proches de la section de Berne de l'ASI, Elisabeth Striffeler PS et Anita Herren BDP, une motion qui exigerait du canton de revenir en arrière afin que les salaires de la santé publique soient de nouveau liés aux salaires du canton.

Et enfin, nous allons étudier au cours de l'exercice, la faisabilité d'une analyse du lieu de travail avec comparaisons entre les professions.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des choses dans le journal „Schrittmacherin“ et dans notre Newsletter.

## **Remerciements**

La présidente prend congé des délégués sortants. Elle remercie tous les membres du Comité, les délégués et les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat pour leur travail durant l'exercice ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette Assemblée générale.

C'est là-dessus qu'est déclarée close la partie statutaire de l'Assemblée générale 2015 de la section de Berne de l'ASI.

## **10. Membres associés**

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de l'Assemblée générale 2014, le thème « Membres associés » ne sera pas porté au vote cette année. Il avait été soulevé dans une motion de la section des Grisons à l'AG 2014 et visait à faire admettre les membres associés en tant que membres ordinaires. Une nouvelle motion a cependant été soumise par la section St Gall/Thurgovie/Appenzell AI et AR demandant d'effectuer en 2014 déjà l'évaluation prévue pour l'assemblée des délégués 2016, ce qui permettrait de présenter quelques résultats indicatifs à l'assemblée des délégués 2015 et peut-être même de prendre quelques décisions.

Dans ces conditions, ça n'aurait pas eu de sens de faire voter à l'AG de ce jour quelque chose qui pourrait déjà être dépassé demain.

A la place, le Comité a décidé de lancer une discussion entre les membres pour ainsi, avec la participation des délégués présents, récolter directement les opinions des membres.

---

### **ASI – préparer l'avenir**

Discussion avec les membres sur les structures de l'association, son positionnement et son orientation

Exposés:

Ruedi Flückiger, directeur Kaufmännischer Verband Bern

Pierre Théraulaz, Président de l'ASI Suisse

Animation:

Béatrice Stalder, pct – partners for management, consulting and training gmbh

---

La Présidente



Helena Zaugg

La rédactrice du procès-verbal



Karin Petersen